



**ARRETE N°18-005**

**ARRETE D'OUVERTURE**  
Examen professionnel de rédacteur principal  
de 1<sup>ère</sup> classe  
Session 2018

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2012-941 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-III du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 29-2016 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher en date du 16 juin 2016 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

Vu la convention relative à l'organisation de l'examen professionnel d'accès d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2018, conclue entre le Centre de Gestion de Loir-et-Cher et les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loiret ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Un examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert en Loir-et-Cher.

**ARTICLE 2:** La période de préinscription en ligne et de retrait des notices individuelles d'inscription est fixée du **13 mars au 11 avril 2018**. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet sur le site [www.cdg-41.org](http://www.cdg-41.org) ou à défaut par télécopie, par courriel ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ; le retrait peut également s'effectuer sur place aux heures d'ouverture des bureaux.

**Centre Départemental de Gestion  
3 rue Franciade  
41260 La Chaussée-Saint-Victor**

**ARTICLE 3** : La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au **19 avril 2018** (cachet de la poste faisant foi pour les dossiers adressés par voie postale) et au **19 avril 2018 à 16 heures 30** pour les dossiers déposés au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20180205-18-005-AR  
Date de télétransmission : 09/02/2018  
Date de mise en ligne : 09/02/2018

**ARTICLE 4** : L'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe se déroulera le **27 septembre 2018** dans le Loir-et-Cher.

**ARTICLE 5** : Une décision ultérieure fixera les autres modalités de cet examen.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 5 février 2018

LE PRESIDENT,

Jean-Marc MORETTI

